



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MIL SIX

Le VINGT TROIS JUIN

à 20 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PERNOT, Maire.

Etaient présents :

MM. Mmes : Jean-Pierre PERNOT, maire, Michel VAN RENSBERGEN, Gérard KUNZINDORFF, Marie-Christine VASTRA, Sylviane TORRES, Gérard MARIETTE, Marc MORELLE, Norbert-Olivier TEMBO, adjoints, Claire BIGEON, Solange PERNOT, Corinne TRANCHART-GEYSENS, Antoine CANET, Félixiane SPARTIEN, Pierre-Edouard EON, Marie-Claude CRESPIEN, Florence MARTINEAU, Louis PETON, Barbara LIGNEREUX-SITKO, Carole GUY, formant la majorité des membres en exercice.

DATE DE CONVOCATION

16.06.2006

DATE D'AFFICHAGE

28.06.2006

NOMBRE DE CONSEILLERS

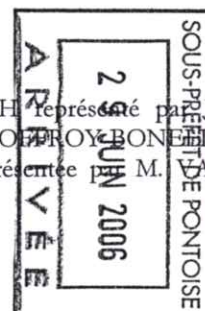
EN EXERCICE :	27
PRESENTS :	19
VOTANTS :	26

Absent excusé : M. BONFATI-SABIONI

Absents représentés :

Mme ROUSSEAU représentée par Mme PERNOT, M. LE FLOCH représenté par M. KUNZINDORFF, M. FECHNER représenté par M. PERNOT, Mme OUBROY-BONNELLE représentée par Mme TRANCHART-GEYSENS, Mme GAUTIER représentée par M. VAN RENSBERGEN, M. CADORET représenté par Mme BIGEON

M. Gérard KUNZINDORFF a été désigné secrétaire de séance.



OBJET : MOTION SUR LE BOUCLAGE DE LA FRANCILIENNE DANS LE VAL D'OISE ET LES YVELINES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le 30 mai 2005, conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, le Ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer a saisi la Commission Nationale du Débat Public du projet de prolongement de la Francilienne (A 104) de Méry-sur-Oise à Poissy-Orgeval (Yvelines) ;

CONSIDERANT que ce débat public commencé le 8 mars 2006 doit se terminer par une réunion de synthèse le jeudi 6 juillet prochain ;

CONSIDERANT que la nécessité d'assurer la continuité de cet axe n'est pas contestable mais que les tracés proposés N1, N2, N3, aboutissant tous à Méry-sur-Oise, apporteraient des nuisances supplémentaires aux habitants ;

CONSIDERANT que la population Mérysiennaise supporte déjà des nuisances considérables du fait du trafic routier des départementales D922 et D928 et CD44 qui la traversent, de la présence du nouvel échangeur A115 et de la proximité de la N184 ;

CONSIDERANT qu'aucune mesure de restriction des nuisances sonores et de protection environnementale pour les habitants n'apparaît dans les différents projets de tracé ;

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

• **S'OPPOSE**

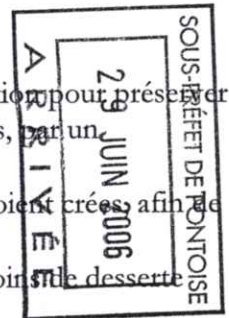
1° A tout tracé passant sur le territoire de la Plaine de Pierrelaye, classée au SDRIF dans la ceinture verte régionale et seul espace qui préserve nos territoires de l'urbanisation de Cergy-Pontoise et de la proche couronne parisienne.

2° A tout tracé dont l'issue serait Méry-sur-Oise qui aurait pour conséquence :

- De transformer notre territoire en point de passage vers la nouvelle infrastructure, ce qui provoquerait l'augmentation du trafic routier sur le territoire de Méry-sur-Oise :
 - o D'une part sur les départementales RD 922 et RD 928, déjà fortement empruntées.
 - o D'autre part sur les voies communales, qui seraient empruntées comme voies de contournement.
- De perturber la quiétude des riverains du fait de l'augmentation du trafic routier et des nuisances qui l'accompagne, et des Mérysiens du quartier de Vaux placés sous vents dominants, à hauteur de l'arrivée des tracés sur le territoire Méryisien.
- Et attendu que les éléments chiffrés donnés par la DRE en réunion publique confirment un accroissement potentiel du trafic intra muros.

• **EXIGE**

- Que tout tracé ayant point de finalité Méry-sur-Oise dispose de dispositifs de protection pour préserver les habitants des quartiers de Vaux, La Bonneville et Sognolles des nuisances sonores, par un enterrement des voies ou des murs de protection.
- Que des voies de contournements de Méry-sur-Oise pour rejoindre les échangeurs soient créés, afin de rendre la quiétude aux riverains.
- Que la circulation des poids lourds sur les deux départementales soit limitée aux besoins de desserte locale.



• **SOULIGNE la nécessité de répondre aux problématiques suivantes :**

- Le développement des transports publics et l'amélioration de la qualité de service sur la ligne SNCF Valmondois/Paris Nord.
- Le traitement de la RN 184 et des goulots d'étranglement au niveau de Mériel/Villiers Adam/Frépillon et d'Eragny.
- Le développement des structures routières de desserte du Vexin, avec un nouveau pont de franchissement de l'Oise.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.
MERY-sur-OISE,

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture le
de la publication le
Fait à Méry-sur-Oise, le
Le Maire :

LE MAIRE :
Jean-Pierre PERNOT

